

# REGLEMENT COUPE DU VAR DE TREC 2018

Il est institué une coupe du Var de TREC destinée à encourager et récompenser l'assiduité et la régularité des cavaliers varois de TREC. Les cavaliers courent individuellement (pas de coupe du Var des équipes), les cavaliers ayant concouru en équipe seront classés pour la coupe avec leurs notes individuelles, les concurrents individuels bénéficiant d'un bonus de 10 pts sur le POR.

Pour 2018, cette coupe couvre les catégories club 1 et club Elite, les étapes sont celles prévues au calendrier 2018, à savoir : Ollières (Sabots de Saint Hilaire), La Crau (CECA) Montauroux (Les Pouns en herbe) et Le Cannet des Maures (Poneys d'Alcibiade - Finale)

## ENGAGEMENTS :

Seul le représentant du club est habilité à procéder aux engagements de ses cavaliers. Les cavaliers ayant changé de club en cours de saison participent à la finale (s'ils sont qualifiés) sous les couleurs de leur nouveau club.

## CIRCUIT DE LA COUPE DU VAR

Seules les associations affiliées ou organisations agréées par la FFE domiciliées dans le var peuvent organiser un concours comptant pour la coupe du var. Les étapes du circuit comptant pour la coupe du Var sont déterminées par les CDTE/CDE, sur demande des clubs et après décision du collège compétition et spécifique du CDE/CDTE Var. Celui -ci peut déléguer les visites et vérifications à des membres du comité. Tous les concours comptant pour la coupe auront fait l'objet d'une DUC et devront se dérouler dans le respect du règlement fédéral en vigueur.

## PROGRAMME DES CONCOURS

Les concours comptant pour cette coupe doivent prévoir dans leur DUC les épreuves suivantes : Club 1 et Club élite

CONDITIONS DE QUALIFICATION A LA FINALE DE LA COUPE : L'accès à la finale est ouvert à tous les cavaliers licenciés dans le Var ayant participé à au moins 1 étape autre que la finale pendant la saison. Il est précisé que le classement se fait sur le cavalier et non sur le couple cheval-cavalier, rendant possible le changement de cheval d'une étape à une autre, mais non au cours de la même épreuve.

## CALCUL DES POINTS :

A chaque concours, le cavalier acquerra un nombre de points inverse à celui de son classement (exemple : si 32 concurrents dans l'épreuve : 32 points au 1°, 27 points au 6°, 1 point au dernier) dans chacune des épreuves auxquelles il a participé, les cavaliers non licenciés dans le Var ayant été au préalable exclus du listing. Pour la finale le nombre de points sera doublé.

Tout cavalier ayant remporté la coupe devra concourir dans la série supérieure l'année suivante, s'il désire continuer dans la même catégorie, la coupe sera attribuée au suivant dans le classement, aux mêmes conditions que le premier.

## FINALE :

Les lieux et dates de la finale sont fixés en début de saison et font l'objet d'une note envoyée à tous les clubs participant à la coupe. Les 3 premiers de chacune des épreuves seront récompensés lors d'une remise des prix traditionnelle. La remise des prix de la coupe fera l'objet d'une cérémonie spécifique pour les 3 premiers.

Responsable cde de la coupe du Var : Mr Robert Leyret Tel : 06 85 42 51 50

Délégué régional: Mme Gwladys Duclos-Lerda : Tel : 06 76 80 00 89